



# REPORTAGE

Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

VOLUME 52, N° 03

NOVEMBRE 2020

## Assemblée générale virtuelle : *Ensemble on est plus fort!*



**Natacha Blanchet**  
Présidente  
[natacha.blanchet@segp.ca](mailto:natacha.blanchet@segp.ca)

Le 27 octobre eut lieu notre assemblée, rencontre permettant de prendre le pouls des enseignantes et des enseignants du Grand-Portage en ce qui a trait à la négociation en cours et à la mobilisation.

L'initiative de tenir une assemblée générale était une recommandation de notre Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE). La dernière négociation nous a appris que le

contact régulier avec les membres est important et nécessaire.

C'est donc dire que les 34 syndicats d'enseignants ont tenu une assemblée générale sur le même enjeu de consultation : **l'intensification de la mobilisation et des moyens de pression.**

D'abord, vous dire que le virtuel a son lot de difficultés : inscriptions complexes, vérification des présences et des membres exigeante, discussions virtuelles impossibles et civisme fragile. Par ailleurs, comme pour notre quotidien personnel et professionnel depuis le 13 mars, nous devons faire avec la situation de pandémie et tenter de faire pour le mieux. Nous tenterons d'améliorer la procédure pour la prochaine rencontre.

C'est tout de même environ 200 enseignants qui ont participé à l'assemblée, ce qui représente 15 % de nos membres. L'état des lieux sur la négociation et la mobilisation a été fait. Puis, nous avons sondé les enseignantes et les enseignants présents sur l'intensification des moyens de pression.

### Retour sur l'assemblée générale du 27 octobre

#### Les actions de perturbation

Voici les constats en ce qui a trait aux actions de perturbation. Deux actions ont été retenues dans le sondage par notre Syndicat :

- *Ne touche pas à mes pédagogos* : on ne fait que du TNP lors des journées pédagogiques.  
↳ *Action retenue par une forte majorité (73 %)*
- *Je travaille à la maison* : dans le cas où le télétravail ne serait pas autorisé par la direction, effectuer le TNP à la maison : les enseignantes et les enseignants quittent l'école ou le centre lorsque leurs tâches éducatives et complémentaires sont terminées et font le TNP à la maison.  
↳ *Action retenue par une forte majorité (72 %)*

(suite à la page suivante)

DANS CE BULLETIN			
Nomination au conseil d'administration	2	Quelques faits saillants du conseil général	6
La Loi sur la santé et sécurité du travail sera enfin réformée (40 ans après son adoption !)	3	Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de	7
Rachat de service (RREGOP)	4	La mobilisation vue par notre vice-président	8
Formulaire de signalement	4	Merci 2020	9
Campagne d'adhésion au nouveau régime d'assurance collective Alter ego—L'Avantage CSQ	5	Ma plus belle histoire 2020	9
		Agenda syndical	10

## La grève

Pour ce qui est de la question de la grève, simplement vous faire un rappel de ce qu'est une grève.

« La grève est une cessation concertée de travail par tous les membres d'un centre de services scolaire. La durée de celle-ci est encadrée par le Code du travail. »

Elle peut être :

- indéterminée (illimitée)
- déterminée (une journée ou plus)
- de très courte durée (une heure)

À la lumière de la présentation de ce point, les membres présents ont répondu à un sondage. Il s'est donc dégagé localement qu'une forte majorité des membres présents avait une préférence marquée pour la **grève innovante de courte durée (76 %)**.

Pour celles et ceux qui n'y étaient pas, je tiens à vous expliquer en quoi consiste ce type de grève de courte durée. D'abord, celle-ci se fait sur une courte période qui pourrait se traduire sur une heure qui est prise en début ou en fin de journée. L'idée ici étant d'assurer la sécurité des élèves.

La **grève traditionnelle**, à raison de journées de grève comme réalisées en 2015, a, quant à elle, obtenu **24 %** d'intérêt. La **grève générale illimitée** a obtenu **19 %** d'enthousiastes. Il est à noter que la personne pouvait répondre à plus d'un choix dans le sondage.

Les membres présents ont eu aussi l'occasion de s'exprimer ou d'écrire des façons de faire autres pour intensifier la mobilisation. Les idées ont été transmises à la FSE.

## Résultats de cette consultation par notre Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE)

### Opérations de perturbation

▪ Ne touche pas à mes pédagoges!	81 %
▪ Le bureau est fermé	78 %
▪ Trop de rencontres	76 %
▪ Je travaille à la maison	84 %

Parmi les actions retenues par l'ensemble des 34 syndicats, vous serez informés via l'*Info-mob* numéro 2 sur les actions à mettre en place localement. Au cours des prochaines semaines, vous pourrez voir ou entendre des publicités à la radio, sur le Web ainsi qu'à la télévision.

Il est important que cette accentuation des moyens de pression envoie au gouvernement un message fort. L'essentiel, dans le contexte, est de se rappeler que, ensemble, on est plus fort et que c'est ensemble que nous réussirons à améliorer nos conditions d'exercice.

Je sais que le contexte pour se rassembler est difficile, mais je vous invite à échanger entre vous sur le sujet.

*Natacha Blanchet*



## Nomination au conseil d'administration pour le secteur de la formation professionnelle

À la suite de l'appel de candidatures au siège de responsable de secteur à la formation professionnelle, le conseil d'administration a procédé à la nomination de monsieur **Pierre Michaud**, enseignant au Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir. Monsieur Michaud est un délégué fort impliqué qui enseigne en entretien général d'immeubles.

Nous lui souhaitons bienvenue dans l'équipe!

*Natacha Blanchet*





**Amélie Ouellet, CRHA**  
Conseillère en relations  
du travail  
[amelie.ouellet@segp.ca](mailto:amelie.ouellet@segp.ca)

## La Loi sur la santé et sécurité du travail sera enfin réformée (40 ans après son adoption !)

Un projet de loi a été présenté par le ministre Jean Boulet le 27 octobre dernier. Le projet de loi no 59 vise à moderniser le régime de santé et de sécurité du travail pour notamment l'adapter aux réalités d'aujourd'hui et, espérons-le, favoriser une meilleure prévention dans les milieux de travail.

Voici les priorités de la CSQ en vue de la modernisation de cette loi :

1. Étendre à l'ensemble des secteurs les obligations quant aux mécanismes de prévention et de participation prévus à la Loi sur la santé et sécurité au travail (LSST), soit les programmes de santé et de prévention, le comité paritaire de santé et de sécurité du travail et le représentant à la prévention.
2. Intégrer à la loi des obligations explicites en prévention sur les risques psychosociaux.
3. Maintenir et préserver le programme Pour une maternité sans danger (PMSD).
4. Augmenter les ressources à la prévention de l'inspectorat.
5. Créer un mécanisme pour assurer les modifications de la liste de maladies présumées professionnelles pour y inclure, notamment, les maladies d'ordre psychologique.
6. Modifier le mode de financement afin de déjudiciariser les dossiers de santé et sécurité au travail.

La Loi sur la santé et la sécurité au travail n'a, quant à elle, pas fait l'objet d'une véritable réforme depuis 1979, alors que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles elle aussi n'a pas fait l'objet d'une réforme depuis 1985. Un projet de loi qui sera suivi de près par la CSQ avec beaucoup d'intérêt puisqu'elle compte participer aux travaux de la Commission parlementaire pour faire connaître ses propositions d'amendement et sa position détaillée. Rendez-vous sur [www.lacsq.org](http://www.lacsq.org) pour lire la réaction de la Centrale.

*Amélie Ouellet, CRHA*



### SAVIEZ-VOUS QUE?

*Saviez-vous que le Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ) portait le nom de l'Association des enseignants du Grand-Portage?*





**Michel Bergeron**

Conseiller en relations  
du travail

[michel.bergeron@segp.ca](mailto:michel.bergeron@segp.ca)

# Rachat de service (RREGOP)

Retraite  
Québec

Le processus pour procéder à des rachats de service (RREGOP) a été modifié. La démarche est maintenant moins complexe et il est possible de faire une demande de façon autonome en remplissant le formulaire approprié.

La personne qui fait une demande n'a pas d'autre démarche à faire, car Retraite Québec fera le suivi

directement aux employeurs concernés. Auparavant, il fallait que chaque personne communique avec les employeurs pour obtenir des attestations de service.

Au moment de remplir le formulaire, la personne n'a qu'à inscrire les années visées par le rachat, sans devoir préciser les dates exactes.

De plus, lors d'une demande de rachat, la banque de 90 jours est appliquée par défaut. Cette banque permet de reconnaître gratuitement des journées d'absence sans traitement pour droits parentaux (ou tout autre type d'absence sans traitement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011). Il est possible de demander que cette banque ne soit pas utilisée en le précisant sur le formulaire.

Il est important de se rappeler que les rachats de service visent les absences sans traitement ou de service occasionnel avant 1988.

Pour toute information, à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

*Michel Bergeron*

## Formulaire de signalement

### Demande de services ou d'identification d'un élève HDAA

Que faire si vous pensez qu'un élève doit avoir des services, que les services pour l'élève sont insuffisants ou que l'élève devrait être identifié ?

Bien entendu, vous devez en parler à votre direction, mais vous pouvez aussi faire une démarche officielle en utilisant le formulaire de signalement pour les services aux élèves HDAA (disponible sur le site Internet [www.segp.ca/Formulaires](http://www.segp.ca/Formulaires)).

Pourquoi le formulaire ?

- ✦ La démarche est officielle.
- ✦ Vous laissez des traces au dossier de l'élève.
- ✦ Des traces officielles sont nécessaires pour faire évoluer un dossier.
- ✦ La direction a l'obligation de répondre à la demande dans un délai de 10 jours.

Si la réponse de la direction ne répond pas à vos attentes, vous pouvez en demander les motifs. De plus, il est possible de faire part de votre insatisfaction par écrit.

Vous pouvez aussi vous référer au mécanisme de gestion des plaintes.

Qu'est-ce que ce mécanisme ?

Il s'agit d'un comité paritaire où des représentants de chaque centre de services scolaire et du Syndicat tentent de trouver une solution à la situation. Vous devez communiquer avec votre Syndicat qui s'assurera de la mise en place du mécanisme de gestion des plaintes.

Comment réagira ma direction si elle reçoit le formulaire de signalement ?

Positivement, car c'est une démarche qui permettra de mener une réflexion sur les besoins de l'élève et qui bonifiera son dossier.

*Michel Bergeron*

Rappel!

# Campagne d'adhésion au nouveau régime d'assurance collective Alter ego L'Avantage CSQ (SSQ)

Le 9 novembre est à nos portes et ce sera le temps de faire vos choix pour le **nouveau régime d'assurance collective**. Les choix que vous effectuerez pour ce nouveau régime seront en application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**La campagne se déroule du 9 novembre au 4 décembre et il faut y participer.** Vous pourrez adhérer au régime sur le site de la SSQ par *Espace client*. Il y aura aussi un accès sur le site d'information de la CSQ ([alterego.lacsq.org](http://alterego.lacsq.org)) pour ce nouveau régime d'assurance.

Comme vous le savez déjà, ce site de la CSQ regroupe toutes les informations nécessaires pour bien vous préparer à votre adhésion à Alter ego—L'Avantage CSQ.

Durant la campagne d'adhésion, soit du 9 novembre au 4 décembre, il sera possible de revoir vos choix. Par exemple, si le 10 novembre vous adhérez au nouveau régime et que le 25 novembre vous voulez revoir vos choix, vous pourrez le faire. Il s'agira de retourner à l'adhésion et refaire les choix.

*Michel Bergeron*

# alter ego

L'AVANTAGE CSQ

**CAMPAGNE D'ADHÉSION À  
L'ASSURANCE COLLECTIVE  
DU 9 NOVEMBRE AU 4 DÉCEMBRE,  
FAITES VOS CHOIX!**

Rendez-vous sur le site [alterego.lacsq.org](http://alterego.lacsq.org) pour plus de renseignements ou consultez votre syndicat local



**Nancy Gagnon**  
Responsable secteur  
adaptation scolaire au  
conseil d'administration

# Quelques faits saillants du conseil général

## 21 et 22 octobre 2020

Pour la négociation, nous faisons face à un gouvernement intransigeant qui demeure campé sur sa position initiale du printemps dernier. Pourtant, le Québec est dans une bonne posture financière.

Il en est tout autre pour les enjeux sociopolitiques.

### Conjoncture économique

- ✘ La baisse de la production mondiale est mieux que l'on s'y attendait.
- ✘ Au Canada, le produit intérieur brut (PIB) a connu une baisse de 6 % due au prix du pétrole.
- ✘ Au Québec, au printemps 2020, le taux de chômage atteignait 17 %. À la fin de l'été, il est descendu à 7,4 %. Quant au Canada, il était alors de 9 %.
- ✘ Au Québec, le retour de l'emploi en prépandémie est à 97,4 %.
- ✘ Ce sont les femmes et les jeunes qui ont été les plus affectés par la crise.
- ✘ Présentement, il n'y a pas de déficit réel. Il se manifestera à compter de l'an prochain. Le gouvernement du Québec prévoit un retour à l'équilibre budgétaire d'ici cinq ans.



### Conjoncture sociopolitique

- ✘ COVID-19 : révélateur d'inégalités (problèmes déjà présents dans les milieux de la santé et de l'éducation).
- ✘ La Prestation canadienne d'urgence (PCU) révèle qu'actuellement le salaire minimum n'est pas suffisant.
- ✘ En éducation, il y a beaucoup d'improvisation. De plus, le refus du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'appliquer certaines recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) rend la cohésion difficile dans le milieu.
- ✘ En santé et services sociaux : mise en place de nouvelles agences de placement (dont les propriétaires sont certains dirigeants-cadres de la santé) ; impact : les employés sortent du réseau public pour se diriger vers l'entreprise privée.
- ✘ Pourquoi le Québec fait-il moins bien ? La centralisation du réseau de la santé (grosse machine), incapacité de mettre fin à la mobilité du personnel entre les établissements ou entre les zones, manque de personnel pour le « traçage » des cas, investissement de trois fois moins que les autres provinces dans la santé depuis plusieurs années.
- ✘ En Centre d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD) : recul sur la nationalisation de ces établissements et refus d'une enquête publique du gouvernement.
- ✘ Condition féminine : on constate davantage de pertes d'emploi, la conciliation travail-famille repose sur les épaules des femmes encore en 2020.

*Nancy Gagnon et le comité sociopolitique*

# Régime pédagogique modifié de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

## Nouvelles normes relatives à l'évaluation des apprentissages



### Résultats exigés par compétence

La correspondance à l'ensemble des partenaires du réseau scolaire du 8 octobre dernier mentionne que le bulletin transmis en janvier devra présenter « des résultats pour chacune des matières et des compétences ». Cette affirmation porte à confusion, puisqu'en conformité avec le régime pédagogique modifié, un résultat détaillé par compétence n'est exigé que pour les matières langue d'enseignement, langue seconde et mathématique. Effectivement, pour ces matières, toutes les compétences devront être évaluées aux deux étapes.

Cependant, pour les matières présentant un résultat détaillé par compétence n'est pas exigé, comme éducation physique, éthique et culture religieuse ou arts, un résultat disciplinaire doit être fourni, mais il est possible de ne pas évaluer l'ensemble des compétences pour le constituer à la première étape. En ce moment, la Fédération des syndicats de l'Enseignement (FSE) est à marteler le message auprès du Ministère d'avoir **la possibilité d'inscrire localement le résultat non évalué au bulletin afin de répondre aux besoins d'une situation chez un de ces élèves.**

### Commentaires des autres compétences

Pour les quatre autres compétences communément appelées « transversales », il n'y a pas de modalités d'application progressive possibles. Donc, aux deux étapes, le bulletin doit avoir un commentaire sur l'une de ces compétences. La même compétence peut être commentée aux deux étapes ou elles peuvent être différentes (ex. : exercer son jugement critique à la première étape et organiser son travail à la deuxième étape).

### Normes et modalités d'évaluation des apprentissages (NMEA)

Avec ces modifications apportées au régime pédagogique, les normes d'évaluation imposées par le cadre juridique applicable peuvent nécessiter un ajustement des modalités dans l'école. Rappelons que l'établissement des NMEA relève de l'autonomie professionnelle collective, puisque ce sont les enseignantes et enseignants qui les proposent, le pouvoir le plus étendu du personnel enseignant prévu à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) (art. 96.15). Les directions d'école n'ont pas de droit reconnu pour modifier les NMEA ni de veto établi pour imposer leurs exigences.

Rappelons aussi que rien n'empêche le personnel enseignant d'initier les ajustements nécessaires dans les encadrements actuels, et la présente situation le justifie amplement.



Source : FSE



**Denis Arsenault**  
**Vice-président**

Responsable secteur  
secondaire CSSKR au  
conseil d'administration

## La mobilisation vue par notre vice-président

*Je ne vous décrirai pas votre travail. Présentement, on en a tous ras le bol ! La pandémie n'a fait qu'en rajouter une couche.*

Nous sommes en négociation. La partie patronale (le Ministère, les centres de services scolaires (CSS), les directions) veut en rajouter ! On n'en fait pas assez ! Rallonger la semaine de 8 heures, augmenter la tâche d'une heure par jour au secondaire, nommer des profs « émérites » (direction adjointe), faire disparaître les codifications *a priori*, augmenter le nombre d'élèves par classe...

Notre Syndicat nous a consultés. On veut améliorer notre quotidien, se donner de l'air pour faire notre travail dans quatre domaines :

- la composition de la classe (PI, classe spéciales...)
- la lourdeur de la tâche
- la rémunération de tout le personnel enseignant
- la précarité

Alors, on fait quoi ? Rien ? On endure en serrant les dents avant de tomber ? Dommage, mais si on ne fait rien, ce sera ça.

Si on veut améliorer nos conditions, appuyer notre équipe de négociation, faire avancer les choses, il va falloir se mobiliser. C'est encore plus important cette année parce que la cour est pleine.

Présentement, des actions commandos nous donnent un peu de visibilité. Mais, quelque part, il va falloir que toutes et tous, on s'implique.

Nous manquons de temps ? On déborde ? Ben, il va falloir qu'à un moment donné, on mette notre pied à terre et qu'on dise stop ! C'est assez !

*Faut que ça change maintenant!*

*Denis Arsenault*

Vice-président au conseil d'administration  
Membre du comité d'action et de mobilisation



## Merci 2020

Après la première vague, pendant ce qu'on appelle la deuxième vague, en attendant la troisième peut-être... Je voudrais dire merci.

Merci à Marise qui, tout en jonglant avec l'enseignement à distance et ses élèves qui, dans un même groupe, avaient des profils différents, s'est offert pour faire mon épicerie et s'est acquitté de cette tâche avec brio!

Merci à Julie qui, à Dégelis, a pris la relève de la popote roulante (les anciens bénévoles avaient tous plus de 70 ans).

Merci à Pascal qui a proposé son aide à Jocelyne.

Merci enfin à tous les autres membres du SEGP (CSQ) dont j'ignore le nom ou le rôle, mais qui ont agi pour leurs familles, leurs amis plus âgés, leurs anciens collègues ou de purs inconnus afin de les aider.

Toutes celles et tous ceux que vous avez aidés vous doivent un immense merci. Elles et ils vous l'ont sans doute dit, mais elles et ils ne vous le répéteront jamais assez : merci!

À vous toutes et tous, je veux dire que chacun de vous est génial comme enseignant, génial comme citoyen!

Ne lâchez pas, malgré les difficultés qui sont souvent changeantes!

*Maryvonne Thébault*

Membre de l'AREQ et présidente du SEGP de 1993 à 1999



N'oubliez pas que vous avez jusqu'au 25 novembre 2020 pour nous faire parvenir les textes de façon électronique. Nous comptons sur vous, comme d'habitude, pour faire la promotion de ce concours et de susciter l'implication des élèves de l'éducation des adultes.

Les personnes déléguées des centres ont reçu, via le courrier syndical, la documentation (affiches, dépliants et formulaires d'inscription) avec les renseignements importants pour les modalités du concours.

Les élèves doivent rédiger un texte (de 500 à 1 000 mots). Les textes, accompagnés du formulaire d'inscription dûment rempli, doivent ensuite être acheminés à notre Syndicat

*Lucie Tardif*

# Agenda

## Novembre

- |    |  |
|----|--|
| 10 | Conseil de direction   |
| 12 | Réseau d'action sociopolitique                               |
| 16 | CCC de Kamouraska-Rivière-du-Loup                            |
| 17 | Conseil d'administration                                     |
| 18 | Réseau santé et sécurité au travail<br>Session nationale EVB |
| 24 | CCC—CSSFL  |
| 26 | Réseau des jeunes de la CSQ                                  |

## Décembre

- |   |          |
|---|----------|
| 1 | CRD Zoom |
|---|----------|

*Tous les jeudis,  
on porte notre t-shirt!*



**CSQ**  
Centrale des syndicats  
du Québec

**laPersonnelle**

Les ristournes, un avantage  
concret d'être membre de la CSQ

**SEGP** 55  
ANNIVERSAIRE

### Syndicat de l'enseignement du Grand-Portage (CSQ)

Édifice Monique-Fitz-Back  
321, rue Fraserville, Rivière-du-Loup, Québec G5R 5M7

#### Pour nous contacter :

Téléphone : 418 862-8544  
Télécopie : 418 867-8365  
[www.segp.ca](http://www.segp.ca)

Les heures d'ouverture du bureau sont du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.